



Sommaire

SPECIAL CESER

Séance plénière du 14 mars 2016

Un premier budget contraint

Edito

P. Boudet.....p.1

Séance plénière du 14 mars 2016

P. Boudet.....p.2

Les dynamiques de coopération...

J.E. Coatrieux.....p.2/3

Budget primitif—mission I

P. Boudet.....p.3

Budget primitif—mission II

C.Cornil.....p.4

Budget primitif—mission III

JL. Peltier.....p.4/5

Budget primitif—mission IV

P. Boudet.....p.5

Filière porcine

T. Leneveu.....p.5/6

Mobilisation pour l'emploi

MF. Thomas.....p.6

Convention Région, Etat, Pôle emploi



EDITO de
Patrice BOUDET
Responsable du
Groupe C.G.T.
du CESER

Une nouvelle fois, le sceau de l'austérité marque de son empreinte le budget régional (BP) 2016. Certes, il convient de noter que les investissements restent volontaristes et du même niveau, mais ce sont les charges de fonctionnement qui sont impactées.

L'évolution des programmes ne permet pas d'évaluer à ce jour les impacts des contraintes budgétaires de la Région. Pour autant, certains programmes revus à la baisse auront forcément un impact sur les populations, notamment les plus défavorisées.

Sans tout avoir mesuré, certaines prestations disparaissent à l'exemple du dispositif « chèques livres » autrefois attribués à l'ensemble des lycéens.

Autre sujet, présenter la libéralisation des liaisons routières comme une véritable opportunité avec mise en concurrence des offres routières et ferroviaires illustre aussi le manque de moyens dont dispose la collectivité à mener une politique des transports d'avenir digne du 21^e siècle.

Alors que les compétences de la Région s'élargissent avec la loi NOTRe, cela interroge la capacité de la Région à mener à bien ses missions et à mettre en œuvre ses politiques publiques. C'était d'ailleurs repris dans l'avis du Ceser sur les orientations budgétaires (OB) en Février. En Mars, cela n'y figure plus et il semble que beaucoup s'en satisfont puisqu'à l'abstention de la

CGT sur l'avis (BP) proposé, seuls FO, Solidaires et la FSU nous ont rejoint pour le collègue salarié....

Dans cette période de mobilisation contre le projet de loi travail et pour un autre code du travail, il y a lieu de mesurer les positionnements des uns et des autres. Sur la lutte des salariés de la Cooperl, nous étions bien seuls à leur exprimer notre soutien et l'actualité nous montre que ce n'est jamais fini.

La CGT, avec FO, FSU, Solidaires, Unef, UNL, Fidl appelle de nouveau à faire du samedi 9 avril 2016 une grande journée de mobilisation avec grève et manifestations.

Plus de 70 % de la population se déclarent opposés au projet et notamment les jeunes.

La prise de conscience de cette jeunesse, leur irruption dans le mouvement revendicatif est à la fois une bouffée d'oxygène et porteuse d'espoir. De plus, elle nous oblige à faire preuve de responsabilité et à démontrer l'utilité de l'action collective et syndicale.

Nous sommes en train de vivre une période importante pour le mouvement social, pour le syndicalisme, et pour la CGT.

Alors oui, il faut continuer de se battre contre ce projet rétrograde de remise en cause du cadre social mais aussi gagner un Code du Travail du 21^e siècle. Cette double action concourt à mon sens, à ce que porte la CGT dans le document d'orientation préparatoire au 51^e congrès, quand il est dit que le syndicalisme doit allier amélioration immédiate et transformation sociale.

Rennes le 06/04/2016

Site Internet :

www.cgt-bretagne.fr

mail :

cgt.bretagne@wanadoo.fr

Tél. 02 99 65 45 90

Fax : 02 99 65 24 98

Directeur de la

publication :

Thierry GOURLAY

I.S.S.N. : 1258-7745

C.P.P.A.P. : 0713 S 07992

Bimensuel - 0,15€

LES DYNAMIQUES DE COOPERATION INTERREGIONALE BRETAGNE – PAYS DE LA LOIRE

Intervention de Patrice BOUDET



Pour la CGT, la question des coopérations entre les territoires et leurs différents acteurs, quel que soit le domaine, constitue un enjeu important dans un contexte économique, social et environnemental qui ne cesse de se dégrader.

A cet égard, l'étude qui nous est présentée aujourd'hui dresse un état des lieux intéressant et, même si celui-ci n'est pas exhaustif, il constitue un point d'appui pertinent pour donner une nouvelle dimension aux coopérations interrégionales qui, pour la CGT doivent dépasser le seul périmètre des relations entre la Bretagne et les Pays de la Loire.

Comme le montre cette étude, les coopérations interrégionales souffrent parfois d'un intérêt limité des acteurs régionaux notamment dans les domaines où la concurrence économique est particulièrement vive. Le terme de « coopération compétitive » repris dans cette étude illustre d'ailleurs la manière dont les pouvoirs publics abordent cette question des coopérations. En outre ce constat doit prendre en compte le contexte actuel de réduction budgétaire, la multiplication des niveaux de décision - conséquence de décentralisations mal abouties -, la complexification des modalités de financement qui, pour les porteurs de projets, deviennent incompréhensibles. Cette situation donne trop souvent l'impression d'un véritable attermoisement dans la décision publique.

Pour la CGT, alors même que trop de territoires subissent les conséquences de la compétition à l'œuvre dans tous les secteurs d'activités, jouer la carte de la complémentarité des politiques publiques dans des domaines tels que le développement économique, l'emploi, la formation, l'aménagement solidaire et durable des territoires constitue une réponse indispensable dans l'intérêt des popula-

tions concernées. Sans doute aurait-il été intéressant aussi de s'interroger sur le domaine lié à la culture.

Pour la CGT, tant les Régions que l'État doivent être moteur dans la mise en œuvre des coopérations et on ne peut qu'approuver ce rapport concernant l'attention particulière qui doit être portée au traitement des territoires interrégionaux dont les populations peuvent subir des disparités de toutes natures en raison de traitements différenciés singulièrement dans l'accessibilité et dans l'offre de services public.

Comme l'affirme le rapport, l'État dans ses responsabilités nationales doit être au premier rang dans ses domaines de responsabilités, le fédérateur et l'animateur de l'action publique interrégionale. Au-delà de la seule coordination de l'action publique en Bretagne, il doit susciter la réflexion et proposer les politiques et équipements structurants à cette échelle.

Une fois de plus, cette étude renforce notre conviction que la réponse aux besoins des populations passe par une plus grande implication citoyenne et la CGT fait sienne la proposition du rapport d'associer de façon pérenne la société civile aux réflexions dans le domaine des coopérations régionales.

Dans le contexte actuel, cette démarche est indispensable car elle permettra la reconstruction sur des bases solides du développement économique et social des territoires.

Pour conclure, nous réitérons notre accord avec le contenu de la synthèse sur toutes ces questions ainsi que sur la nécessité de définir une véritable stratégie publique en matière de coopérations en réponse aux besoins du territoire et in-fine des populations.

BUDGET PRIMITIF 2016 — mission I

Intervention de Jean-Edmond COATRIEUX



Lors de notre intervention sur les orientations budgétaires, nous avons déclaré que, le cadre contraint dans lequel la Région doit préparer son budget, ne sera pas sans conséquence sur ses capacités à mettre en œuvre ses orientations budgétaires.

Avec un budget en régression de 6,9% par rapport à 2015, la Région s'inscrit désormais dans l'accompagnement des politiques d'austérité mises en œuvre par le gouvernement.

Rappelons également que ce budget se concrétise dans une période de réorganisation territoriale, qui voit la Région dotée de nouvelles compétences et de la perte de la clause compétence générale.

C'est dans ce contexte que la Région entend maintenir un haut niveau d'investissements au détriment des dépenses de fonctionnement qui régresseront de 0.75% comme cela fut déjà le cas l'an dernier.

Dès lors, comme l'avait souligné l'avis du CESER sur les

orientations budgétaires, il y a vraiment de quoi s'interroger sur la Capacité de la Région à développer les compétences issues des Lois Maptam et NOTRe. Or, le budget primitif qui nous est présenté ne répond pas aux interrogations formulées par le CESER à cette occasion.

Le manque de transparence et de lisibilité de la nouvelle nomenclature stratégique par programme, ne permet pas de mesurer les impacts des contraintes budgétaires sur la mise en œuvre des politiques de la Région. Certains programmes revus à la baisse auront forcément un impact sur les populations, notamment les plus défavorisées.

Le recentrage de l'action régionale autour de 6 grandes ambitions pour la mandature, tout en souhaitant répondre à l'urgence sociale, permet de modifier au fil du temps et de la conjoncture, les priorités du moment.

Mais en période de crise, priorité et urgence ne font pas bon ménage. Dans la grande partie des cas, la réponse aux urgences se fait au détriment des priorités.

Alors que la mutualisation et la recherche de partenariat deviennent la norme en matière d'optimisation de l'action publique, force est de constater que toutes les collectivités sont soumises à des contraintes budgétaires qui les conduisent à prioriser leurs actions en fonction de leurs

compétences propres. Dans un climat de mise en concurrence des territoires entre eux, cela ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre pour une telle ambition.

En s'enfermant dans le carcan des contraintes imposées et la maîtrise des dépenses de fonctionnement, le projet d'avis s'inscrit dans l'accompagnement des politiques régionales, se privant ainsi du recul nécessaire à une bonne appropriation des enjeux qui nous sont posés.

Ainsi par exemple, l'avis du CESER propose de valider la hausse du barème des cartes grises alors qu'il ne dispose d'aucun outil d'observation, et d'évaluation pour une telle validation.

Comme pour la TICPE, la CGT est opposée à cette augmentation du barème des cartes grises, qui vient à nouveau pénaliser celles et ceux qui n'ont pas d'autres alternative que d'utiliser leurs véhicules pour aller travailler.

D'une manière générale, cette situation renforce la nécessité d'une véritable réforme de la fiscalité qui permette une véritable justice fiscale et donne une véritable autonomie de gestion aux collectivités territoriales.

Pour ces raisons, la CGT s'abstiendra sur l'avis du rapporteur général.

BUDGET PRIMITIF 2016 — mission II

Intervention de Patrice BOUDET



L'avis du CESER sur la mission II : **"pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi durable"** se doit d'être appréhendé à la lumière des engagements pris par le nouvel exécutif régional.

Cette mission, inscrite dans les 6 ambitions présentées par le Président de Région, si on s'en tient à son intitulé, serait au service de l'emploi durable pour lequel aucune définition n'est donnée contrairement à l'étude du CESER **"pour des activités industrielles créatrices d'emploi durable en Bretagne"**.

L'exécutif régional serait bien inspiré de tenir compte des préconisations de notre instance afin d'expérimenter la grille de lecture pour définir ce que pourrait être l'emploi durable.

C'est d'ailleurs repris dans l'avis portant sur le programme 204.

Dans la période actuelle, tout est dit sur la notion et la nature du contrat de travail au nom d'un projet de loi portant réforme du travail pour dégrader des repères communs au monde du travail. Or, il serait fort utile que cette définition d'emploi durable de la société civile organisée s'invite dans le débat public d'autant qu'elle a fait consensus au sein de notre institution dans le sens du progrès social et du développement économique.

Pris sous l'angle de la convergence de points de vue de notre assemblée à propos de l'emploi de qualité, il serait pour le moins anormal de faire comme si le CESER n'avait jamais fait de propositions à moins de dévaloriser nos propres travaux, ce à quoi la CGT ne peut se résoudre. Ce qui vient d'être dit sur l'étude « emploi industriel » est également valable pour l'ensemble de nos avis et préconisations.

L'optique dans laquelle nous avons travaillé contribue à encourager les conditions du travail pour une intégration sociale qui replace la femme et l'homme au centre des préoccupations.

Certes, les préconisations du CESER n'iront pas jusqu'à l'inscription dans des textes réglementaires à usage normatif, mais nous pensons que l'expertise de la société civile organisée fait sens dans un domaine de recherche de nouvelles solutions pour l'emploi durable et de qualité.

Pour sa part, la CGT avance des propositions plus audacieuses pour sécuriser la vie au travail au travers de la sécurité sociale professionnelle et du nouveau statut du travail salarié. Nous ne les développerons pas ici. Ceci étant, que le Conseil Régional s'engage déjà dans la voie proposée par le CESER et l'horizon pourrait certainement s'éclaircir. Le forum de vendredi prochain devrait être un premier signe dans ce sens.

BUDGET PRIMITIF 2016 — mission III

Intervention de Claudine CORNIL



La CGT note que dans le Budget Primitif 2016, la nouvelle mission 3 "Pour une formation permettant à chacun de construire son parcours vers la compétence et l'emploi" correspond au périmètre des anciennes missions 3 et 4.

Elle constate qu'avec cette redéfinition, le Conseil régional met l'accent sur la formation et fait passer à l'arrière-plan la notion d'Éducation. Il confirme le parti-pris déjà apparent dans les Orientations Budgétaires, d'un système de formation à visée adéquationniste dont la seule fonction serait l'adaptation à l'employabilité.

De même l'intitulé de la mission III qui donne pour objet à la formation la construction de compétences, ne peut pas satisfaire notre organisation qui se bat pour l'accès aux qualifications et leur reconnaissance.

Ceci est d'autant plus grave que le Conseil régional a désormais la charge de l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales et continues. Assigner à la formation une vision réductrice et utilitariste est un choix politique contestable et très peu progressiste. La formation, y compris la formation professionnelle, c'est aussi l'apprentissage de la citoyenneté, l'ouverture sur la Culture, la construction de soi dans le monde. A ce sujet, la CGT voit malheureusement confirmées les craintes exprimées lors de son intervention faite à la plénière du 30 novembre 2013 (avis sur les Orientations Budgétaires 2014).

Le Conseil régional a de manière implicite, fait le choix de

l'apprentissage "comme voie d'excellence" au détriment de la formation professionnelle sous statut scolaire laquelle forme pourtant chaque année des milliers de jeunes. Le nombre de décrocheurs du système scolaire, sans cesse invoqué, est certes réel, mais il ne doit pas faire oublier que près d'un quart des apprentis actuellement rompent leur contrat d'apprentissage (23,6 % en 2013). La CGT regrette que le Ceser dans ses avis ne prenne pas la mesure de tels choix idéologiques.

Comme le souligne l'avis du CESER, les jeunes qui n'ont déjà pas accès aux minima sociaux vont, comme l'année dernière, se voir refuser une rémunération pendant les périodes de préparation à l'accès à la qualification. A l'heure où il faudrait que chacun ait accès à une qualification et donc une formation qualifiante, ce sont surtout les jeunes sortis de leur scolarité sans qualification qui n'auront pas les moyens d'y accéder. L'avenir doit se construire avec eux.

La CGT est également inquiète de la baisse de 50 % du volume des heures d'enseignement consacrées à l'égalité hommes/femmes dans les Plans de Formations. Par ailleurs, le choix politique opéré par la Région de supprimer le dispositif chèques-livres, éloignant encore le concept d'une éducation gratuite pour tous va avoir des conséquences sur des familles déjà touchées par les politiques d'austérité. La CGT partage tout à fait l'avis très réservé du Ceser sur cette question.

BUDGET PRIMITIF 2016 — mission IV

Intervention de Jean Luc PELTIER



Si le Conseil régional semble vouloir jouer la carte de la concertation et de l'appropriation du projet BGV par le plus grand nombre, ce que la CGT partage, ce budget primitif fait l'impasse sur la question de l'usage ainsi que sur les mécanismes de péréquation tarifaire qui conditionnent sa réussite.

Alors que la question du financement du ferroviaire n'est toujours pas résolue, le renoncement de l'État place le Conseil régional de Bretagne dans une véritable impasse économique sur la question du financement des transports.

A ce jour, malgré son statut de co-financeur de la ligne LGV BPL, il ne peut donner aucune garantie sur l'accessibilité tarifaire qui sera offerte aux usagers ce qui est pour le moins inquiétant.

Le contentieux ouvert récemment entre l'entreprise concessionnaire et SNCF Réseau au sujet d'éventuels surcoûts liés à la construction de la LGV portant sur 200 millions d'euros démontre les limites des choix d'aménagements confiés à des entreprises dont les seules visées sont financières. Cela était prévisible et n'augurent rien de bon quant au niveau des péages que l'opérateur historique devra acquitter.

Fait nouveau, ce BP2016 présente la libéralisation des liaisons routières comme une véritable opportunité. Cette mise en concurrence des offres routières et ferroviaires, telles que le prévoit la loi MACRON, aura inéluctablement des conséquences désastreuses pour les usagers et le salariat du secteur.

Sur la question du financement de l'urgente et indispensable remise à niveau des lignes du maillage ferroviaire, le

retard pris dans le bouclage financier par les tergiversations de l'État risque de conduire à court terme à d'irréversibles transferts sur route ; ce seront ainsi des pans entiers du territoire breton qui ne seraient plus desservis par le mode ferroviaire ce qui, pour la CGT, est inadmissible.

Pourtant, comme nous l'affirmions à l'occasion des BP précédents, l'argent existe pour financer un report modal en cohérence avec les objectifs de préservation de l'environnement qui ont été réaffirmés à l'occasion de la COP

21. En témoignent par exemple, le montant du CICE, les résultats du CAC 40 ou encore le non-recouvrement des fraudes fiscales dont les montants sont sans précédent en 2015. Les réductions de dotations aux collectivités tout comme les multiples dispositions fiscales et d'exonérations dont bénéficient les grandes entreprises ne peuvent être un prétexte pour l'État et les collectivités pour en rabattre sur la question des services publics et singulièrement de transport.

Mobilisation de la Région en faveur d'un plan pour l'avenir de la filière porcine

Intervention de Patrice BOUDET



La CGT partage l'avis du CESR et notamment quand il réaffirme des éléments exprimés dans un vœu précédent en octobre 2015. Ces éléments rappellent qu'il ne faut pas s'en tenir à ce seul plan pour la filière porcine.

Dans le bordereau, il est dit que 30 000 emplois dépendent de cette filière. Ce sont des emplois de producteurs mais aussi de salariés du secteur agricole et de l'agroalimentaire.

Lors de la plénière du CESER le 15 février, le Président a fait part de son entière solidarité envers les éleveurs en difficulté et en lutte, solidarité que la CGT partage mais qu'elle aimerait que la solidarité soit prolongée vers les

salariés en prise avec cette crise systémique.

Ce jour, des salariés ont repris leur travail après un mouvement de grève unitaire dans une grande entreprise bretonne de l'agroalimentaire. Leur mouvement, leur lutte et leur refus d'un recul social sans précédent ont eu raison sur ce qu'on voulait leur imposer sans dialogue ni concertation mais justifié par une soi-disante solidarité.

La CGT réaffirme de nouveau son total soutien et toute sa solidarité à ces salariés.

Pour finir, la CGT votera l'avis présenté.

Pour un plan breton de mobilisation pour l'emploi

Intervention de Thierry LENEVEU



La CGT a bien pris note de l'engagement de la Région dans le plan 500 000, et espère que cette mobilisation sera à la hauteur des attentes.

Cependant pour la CGT, la formation professionnelle n'est pas un outil miraculeux qui crée l'emploi, aussi nous aurions apprécié que l'on ne se limite pas à un objectif quantitatif de formation, mais aussi à un objectif en termes d'emplois. Quand on sait qu'en 2015, seulement 46 000 emplois ont été créés, soit 1/10 de l'ambition quantitative de formation, cela risque d'être plus difficile à atteindre et nécessite de mettre en œuvre une politique permettant d'empêcher les restructurations et la destruction des emplois notamment industriels.

Pour la CGT, répondre au défi du chômage suppose de changer de politique économique et sociale, sinon le plan de formation ne sera qu'un coup d'épée dans l'eau. Précariser le salariat, faciliter les licenciements ne crée pas d'emploi. Ainsi à quoi servirait la formation de demandeurs d'emplois s'il n'y a pas d'emplois créés, si ce n'est à faire baisser artificiellement les chiffres du chômage ?

C'est aussi sur le plan qualitatif que se situera l'enjeu de l'emploi. En effet, sur l'accompagnement des jeunes en grande difficulté, par exemple, les quotas que doivent atteindre les agents de Pôle Emploi ou des Missions Locales, risquent de ne pas permettre de suivre de façon efficace des dossiers qui peuvent demander un temps incompatible avec des objectifs quantitatifs.

Il est important de rappeler qu'une formation dépasse de loin le simple apprentissage de gestes professionnels, que c'est un processus social de construction identitaire et qu'à ce titre l'émergence d'une motivation personnelle est essentielle pour conduire à la concrétisation d'un projet professionnel.

Cet aspect qualitatif est également important sur les propositions de formation elles même, car il n'y a pas d'emploi de qualité sans formation de qualité, c'est-à-dire à minima qualifiante. Aussi, la durée moyenne de 300 heures retenue dans l'élaboration du budget, semble difficilement compatible avec une certification.

La question des conditions de travail est également un point important dans la réussite de la mobilisation pour l'emploi. C'est pour cela que l'approche du plan, ne doit pas être seulement adéquationniste. La CGT fait d'ailleurs le constat que la plupart des secteurs qui n'arrivent pas à recruter, cumulent bas salaires, pénibilité, temps partiels imposés.

Dans ce plan de mobilisation, la Région se dit prête à passer de 28 000 à 50 000 stages pour les DE, soit + 80%. Cet engagement est louable, mais les Organismes de formation pourront-ils y répondre. Les moyens des Organismes de formation fragilisés dans leur trésorerie par la réforme de la formation professionnelle (loi du 5 mars 2014), par les modalités de marché et des appels d'offre,

et l'optimisation de leurs capacités d'accueil actuelles, suffiront-ils pour atteindre ces objectifs? En effet l'accroissement brutal de l'activité risque de se répercuter sur le besoin en fonds de roulement, recrutement, matière d'œuvre, investissement, etc... La Région a-t-elle prise les mesures d'aide si nécessaire?

En ce qui concerne la gouvernance, la CGT souhaite qu'elle soit réellement quadripartite en associant les partenaires sociaux, via le COPAREF.

La CGT suivra donc attentivement le déroulement de ce plan qui est prévu pour un an avec un démarrage dès la fin du mois. Elle souhaite sa réussite, pour tous les bretonnes et les bretons qui attendent une réponse acceptable et une issue à leur situation de demandeur d'emploi.

Convention Région, Etat, Pôle Emploi (intervention complémentaire)

Intervention de Marie France THOMAS



La convention tripartite, Région, Etat, Pôle Emploi annexée au document relatif au plan Breton de mobilisation pour l'emploi porte la volonté de renforcer l'accompagnement vers l'emploi notamment en direction des publics les plus fragiles.

Il y a en effet de nombreux paramètres qui sont explicatifs de l'écart d'un individu à l'emploi. La formation n'en est que l'un parmi les autres, c'est pourquoi il est essentiel de renforcer les dispositifs privilégiant l'entretien physique et le suivi effectif sur tous les aspects de la recherche d'emploi.

Pour la CGT, accompagner le demandeur d'emploi c'est d'abord l'informer sur ses droits et devoirs et donc pouvoir le recevoir quand il en a besoin d'où la nécessité d'un service public accessible à tous et à tout moment.

Cette disponibilité des services est incompatible avec la fermeture au public des agences de Pôle Emploi tous les après-midis et la suppression de l'accueil « placement » particulièrement sollicité par les usagers pour s'informer notamment sur les offres de formation et constituer les dossiers.

Comme le souligne l'avis du CESER, elle est aussi mise à mal avec le tout numérique qui ne saurait remplacer l'accueil physique et le conseil des professionnels que sont

les agents de Pôle Emploi. Aujourd'hui l'inscription par internet retarde le premier rendez-vous avec le demandeur d'emploi qui permettait d'effectuer un bilan sur le projet professionnel et d'orienter la recherche d'emploi sans parler des informations utiles quant à l'actualisation et aux droits.

Les conseillers connaissent bien les possibilités et les limites des dispositifs d'aide au processus de recrutement des entreprises ainsi que ceux facilitant l'apprentissage. C'est pourquoi il est tout aussi important que les conseillers de Pôle Emploi ou des Missions locales puissent assurer effectivement un suivi dans les entreprises et vérifier que ces aides débouchent sur un emploi qualifié. Cela suppose que les moyens alloués à ces acteurs soient à la hauteur de l'objectif recherché, à savoir la résorption du chômage, notamment pour les demandeurs d'emploi de longue durée. Toute expérimentation doit pouvoir s'arrêter si elle ne fait pas la preuve de son efficacité.

Enfin, si la CGT est favorable à une coordination au plan régional des différents acteurs œuvrant pour réduire le chômage, s'il est certain que la diversité des situations rencontrées dans les territoires doit effectivement être prise en compte, il est incontestable que la régionalisation des politiques de l'emploi, voire de Pôle Emploi constituerait, pour la CGT, un recul grave du principe d'universalité qui fonde le service public de l'emploi.

Vous pouvez accéder :

- aux avis et vœux du CESER,
- aux interventions des membres CGT du CESER
- aux interventions de tous les autres membres du CESER
-

À partir du site du Conseil Régional : www.bretagne.fr puis **La Région** puis **Le CESER** puis **Avis**

À partir du site du Comité Régional CGT : www.cgt-bretagne.fr puis **CESER** puis **Les avis du CESER**